

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du Jeudi 10 Décembre 2020 à 20 h 30

Etaient présents :

MM. BOULLET Jérôme – VIGEANT Jérôme – FARGUES Esther –
MANCEL Marie-José – RICAUD Jean-Marc – VERLHIAC Béatrice –
BORDAS Eric – GERARD Maryse – MIRAILLES-RIU Katie –
BERAUD Pierre-Emmanuel – DIOT Emmanuelle – AUBIER Sandra –
LETIENT Antoine – LE COZ Eric – MOREAU-HÉRAUD Peggy –
ESPARTA Vincent – FLAMANT Frédéric – CLARET Julie – MAZE Serge –
VERGEZ Christine – PELÉ Emmanuel – BOURRIER Christian –
CABIANCA Christine

Secrétaire de séance : Mme CLARET Julie

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'approbation du compte rendu de la précédente réunion. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

I. Questions d'ordre budgétaire et comptable

1. Décision Modificative n° 3 :

Les ajustements à apporter au budget primitif 2020 présentés par Monsieur Jérôme VIGEANT, 1^{er} Adjoint délégué aux finances, sont adoptés à l'unanimité comme suit :

- d'une part pour **la section de fonctionnement**, la prise en charge financière des frais d'obsèques d'une personne dépourvue de ressources suffisantes « indigent » :

Dépenses :

c/6718	Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	+ 1 950,00€uros
c/022	Dépenses imprévues	- 1 950,00€uros

- et d'autre part pour **section d'investissement**, le remplacement du lave-vaisselle du restaurant scolaire « Place Marcel Ventenat », le réajustement des crédits pour l'opération de l'aménagement « city park », l'inscription de crédits pour des travaux de remise en état du réseau des eaux pluviales, l'inscription du Bonus écologique « Grenelle de l'Environnement » pour l'acquisition d'un véhicule électrique

Dépenses :

Opération 115 – 2188 - Restaurant scolaire

Lave vaisselle pour le restaurant scolaire « place Marcel Ventenat » + 4 380,00€uros

Opération 161 – 2313 – Aire de Jeux City Park

Réajustement des crédits pour l'opération + 11 086,00€uros

Opération 158 – 2313 Réseaux eaux pluviales

Travaux de remise en état du réseau UP Eglise Lalinde + 5 289,00€uros

020/Opération 001

Dépenses imprévues - 15 755,00€uros

Recettes :

Bonus écologique « Grenelle de l'Environnement » pour l'acquisition d'un véhicule électrique

+ 5 000,00€uros

Monsieur Emmanuel PELE demande le nouveau coût global du projet de réalisation d'une aire de jeux-city stade.

Monsieur Jérôme VIGEANT lui indique que le projet global estimé à 140.300€uros TTC.

126

2. Concernant l'opération de revitalisation du centre bourg de Port de Couze, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter un soutien financier auprès du Département dans le cadre du Contrat de Projets Communaux 2016-2020, et approuve le plan de financement suivant :

- Coût prévisionnel estimatif de l'opération H.T. :	103.818,11 €
- Conseil Départemental - CPC 25 %	25.954,54 €
- Participation communale 75 %	77.863,57 €

3. A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la proposition d'évolution du tableau des effectifs qui concerne :

- La création d'un emploi à temps complet d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe suite à la réussite d'un examen professionnel et la suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation au 1^{er} Janvier 2021
- La suppression d'un emploi à temps complet d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, suite au départ en retraite d'un agent du service scolaire, et la création d'un emploi à temps complet pour le grade d'adjoint technique au 1^{er} Février 2021
- La création d'un emploi à temps complet d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe et la suppression du grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à la médiathèque au 1^{er} Janvier 2021

4. A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les modalités proposées par Monsieur le Maire concernant la mise en place d'une politique de régulation des collections de la médiathèque.

I. Conventions et contrats

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité son accord de principe concernant le renouvellement de la mise à disposition d'un technicien principal de 1^{ère} classe échelon 8 au profit de la régie assainissement de la C.C.B.D.P.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord de principe concernant le renouvellement de la mise à disposition d'un Educateur Territorial des APS Principal 1^{ère} classe au profit de la CCBDP « Service Enfant Jeunesse » et « Base de Plein Air de La Guillou ».

Les travaux de réinstallation de l'ALSH au sein de la Base de Plein Air de La Guillou n'étant pas terminés, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 5 à la convention de mise à disposition du service ALSH auprès de la C.C.B.D.P. Cet avenant reporte au 31 Août 2021 le lieu de confection et la prise des repas des enfants de l'ALSH au restaurant scolaire de Lalinde.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement, pour une nouvelle période de trois ans, renouvelable une fois tacitement, de l'adhésion au service commun, géré par la CCBDP, pour l'entretien du domaine public en agglomération. Ce service permet de regrouper les services et les équipements de la CCBDP et des ses communes membres.

Monsieur Serge MAZE, délégué et vice-président du SDE24, informe l'assemblée que le projet de convention de servitudes initialement porté à l'ordre du jour dans le cadre du confortement d'une ligne à haute tension aérienne reliant le secteur de la Maroutine au secteur du collège, n'a plus lieu d'être, en raison de l'officialisation récente par ENEDIS du financement de la desserte de la zone du Clos de la Roque par une extension du réseau souterrain existant à proximité (avenue Paul Langevin).

III. Rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la C.C.B.D.P.
Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport présenté par Monsieur le Maire.

IV. Rapport d'activité 2019 du S.D.E 24
Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport

V. Transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de Saint Léon sur l'Isle au S.M.D.E 24

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le transfert de la compétence Assainissement Collectif de la commune de Saint Léon sur l'Isle au Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE 24).

VI. Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de l'exercice de certains pouvoirs délégués par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire indique qu'il a signé un acte de sous-traitance du marché de maîtrise d'œuvre initialement signé avec le Cabinet GEOVAL de Lalinde dans le cadre du projet d'aménagement de la zone de la Gratusse, au profit du Cabinet ING et MO de Souillac (46).

VII. Questions diverses

Monsieur Pierre-Manuel BERAUD, après avoir donné lecture d'une déclaration sur l'intérêt de maintenir et de développer les actions démocratiques au sein du Conseil Municipal, sollicite une réponse à ses huit questions écrites notifiées à la municipalité, dans le respect des dispositions du règlement intérieur de l'assemblée communale :

Question 1 :

Pourrait-on avoir un retour sur la réunion relative à la problématique de pénurie de praticiens médicaux si celle-ci s'est tenue ? De plus, Pourrait-on connaître l'analyse et l'état des besoins actuels et projetés par la municipalité pour répondre à ce défi ?

Monsieur le Maire indique qu'une réunion avec les médecins, pharmaciens, kinésithérapeutes, a récemment eu lieu pour faire un point sur la situation médicale. Deux médecins, un ophtalmologue et un kinésithérapeute ont ou vont cesser leur activité sur la commune.

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur MERILLOU et Madame MARSAT, Conseillers Départementaux, et le Docteur AVODE. Il a été proposé de travailler en collaboration avec des médecins salariés par le département qui prend en charge intégralement le salaire du médecin, le secrétariat, le loyer, et encaisse les honoraires du médecin.

Les médecins ne s'opposent ni à associer des médecins étrangers, ni à l'installation d'un médecin dans le centre ville. La réflexion et la prospective se poursuivent donc activement grâce à un partenariat entre les médecins, la commune, et le département.

Question 2 :

Dans quel cadre se fait la mise à disposition de Thierry Grangier au sein du Club de Rugby et cette décision n'aurait-elle pas pu être étudiée en Conseil Municipal au regard d'un principe d'équité vis-à-vis de l'ensemble des clubs ou associations sportives ?

Monsieur le Maire confirme qu'il a effectivement décidé de dégager du temps à cet éducateur sportif afin de privilégier un soutien communal à l'action pédagogique portée de façon tripartite par l'Education Nationale, le Département, et les instances rugbystiques.

Question 3 :

La Région NA ainsi que La CCBDP dans le cadre du développement de projet et du soutien à l'ESS soutiennent sur un plan financier et technique le « tri-porteur » dans ses projets de déploiement sur Lalinde. La municipalité ne pourrait-elle pas évaluer la faisabilité de l'implantation du « tri-porteur » sur notre commune, dans le cadre du soutien à l'attractivité du territoire ? En effet, les orientations prises dans le cadre du projet de déploiement du triporteur sont de nature à développer une filière économique génératrice d'emplois tout en répondant aux enjeux du développement durable.

Monsieur le Maire répond que la commune de Lalinde est consciente du fait que l'action du tri-porteur est importante au niveau du territoire, et que la commune soutient ses projets. Il précise toutefois que la réflexion doit se situer au niveau intercommunal, dans le cadre des compétences environnementales et économiques de la CCBDP.

Question 4 :

Face aux éventuels surcoûts relatifs aux travaux de toiture de la mairie, quelle procédure envisagez vous pour y faire face ?

Monsieur le Maire expose que ces travaux font l'objet de réunions de chantier, dont la plus récente s'est tenue le 26 novembre dernier.

A ce stade, l'entreprise n'a pas fait état de surcoûts particuliers, et a précisé que l'ensemble des travaux validés par l'ABF seraient bien réalisés, ceci dans le respect des délais contractuels.

Question 5 :

Comme vous l'avez évoqué lors du bureau municipal du 30.11.2020, pourriez-vous faire une présentation du plan communal de prévention des risques et de sauvegarde ?

Monsieur le Maire indique qu'il s'agissait là d'une toute première réunion de présentation des risques majeurs et du PCS au Bureau Municipal. Il y a lieu maintenant de poursuivre ce travail d'appropriation, d'adaptation des procédures, et surtout de mise à jour des données.

Une fois ces travaux suivis, réalisés et validés par le comité de pilotage, une présentation du DDRM, du DICRIM, du PCS, et du PCC sera effectuée devant le Conseil Municipal.

Question 6 :

Concernant la remise en marche de la cloche de l'église de Sainte-Colombe, évoqué lors du bureau municipal, ne pourrait-on pas envisager une levée de fonds par le biais d'un financement participatif auprès d'entreprises et des citoyens ?

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'enjeu financier représenté par cette remise en fonctionnement (plus de 5000€uros TTC) l'a conduit, bien que souhaitant que cette cloche puisse fonctionner le plus rapidement possible, à intégrer cette dépense au sein d'une prochaine tranche de travaux de rénovation de cette église classée monument historique, afin de pouvoir dès lors bénéficier des financements liés.

Question 7 :

Concernant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'AC, Comment la municipalité envisage-t-elle de suivre les recommandations sécuritaires notifiées dans le rapport (page 23).

Monsieur le Maire rappelle tout d'abord que l'assainissement collectif est placé depuis le 1^{er} Janvier 2017 sous la responsabilité de la CCBDP, puis que ce rapport est celui de la gestion communautaire de ce service pour l'année 2018, et qu'enfin la commune ne l'a reçu que fin octobre 2020. Il attire effectivement l'attention de la CCBDP à cet égard en rappelant sa responsabilité et celle des vice-présidents délégués à l'assainissement collectif et aux finances, si ces travaux n'étaient pas faits rapidement.

Question 8 :

Pourriez-vous nous faire un point d'étapes sur le déploiement de la plateforme numérique en soutien de l'ensemble des associations et du monde économique, inscrite au budget 2020.

Ce projet a été imaginé, porté, et initié par Monsieur Pierre Manuel BERAUD, et la municipalité l'a financé au sein du budget 2020. A ce jour celui-ci n'a pas été mis en œuvre.

